

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Catherine DORMOY - Conseillers.

Excusés : M. Sébastien MANCASSOLA, Mme Elisabeth CARLIN, Mme Patricia BURGUNDER, M. Rachid DAGHMOUMI, Mme Sylvie DAVAL, M. Laurent LE GUEN

Procurations : M. Sébastien MANCASSOLA à Mme Danièle BOURGON
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Patricia BURGUNDER à M. Fernand BURKHALTER
M. Rachid DAGHMOUMI à M. Christophe GODARD
Mme Sylvie DAVAL à M. Gilles LAZAR
M. Laurent LE GUEN à Mme Anne-Marie BOUCHE

* * * * *

Le Maire ouvre la séance à 18H. Mme Anne-Marie BOUCHE – Conseillère d'Opposition de Droite, informe qu'elle enregistre la séance.

Fernand BURKHALTER après avoir fait part des pouvoirs donnés par les conseillers excusés, présente ses condoléances à Mme Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce dont la mère est décédée, ainsi qu'à Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux dont le beau-père est également décédé.

Le Maire rend ensuite hommage à la mémoire de Monique RAPIN, longtemps Elue aux côtés de la Majorité Municipale. Mme RAPIN a largement contribué à la vie de Bussurel dont elle a été Maire Déléguée de 2001 à 2014 après avoir été Adjointe au Maire Délégué de Bussurel de 1989 à 2001. Fernand BURKHALTER évoque une « personnalité attachante, avec une élégance physique et une beauté morale ». Mme RAPIN a beaucoup apporté à la commune associée de Bussurel dont elle a apaisé les relations. N'étant pas native de Bussurel, elle avait « pris l'âme de ce village ».

Après une minute de silence à la mémoire de Mme RAPIN, **le Maire** informe que le point n°8 de l'ordre du jour modifié a été mis sur table.

Par ailleurs, Mme Anne-Marie BOUCHE ayant proposé la candidature de conseillers d'Opposition de Droite à des sièges non pourvus au sein de certaines commissions municipales suite à des démissions au sein de son groupe, **le Maire** demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à ajouter ce point à l'ordre du jour de la présente séance. L'Assemblée autorise le vote de ce nouveau rapport à l'unanimité.

Fernand BURKHALTER soumet ensuite le compte-rendu de la précédente séance à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Anne-Marie BOUCHE est étonnée que ce document ait été diffusé un mois et demi après la séance.

Le Maire répond « nous ferons mieux la prochaine fois ».

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

- **RAPPORT N°1 : Budget primitif 2018 : budget principal et budgets annexes des Forêts, de l'Eau et de l'Assainissement**

Fernand BURKHALTER effectue la présentation liminaire comme suit :

« Le Budget Primitif intègre des données d'ores et déjà notifiées. C'est notamment le cas des bases prévisionnelles d'imposition transmises tout récemment qui font état d'une progression du produit attendu, à taux constant, de **96 409 €** soit **+2.52 %**. Concernant nos dotations, les premières estimations réalisées par un bureau conseil en gestion et finances

locales, faisaient état d'une progression escomptée de la Dotation Globale de Fonctionnement de 69 336€, données intégrées à la préparation budgétaire.

Les notifications transmises très récemment, arrêtent le montant de la DGF pour 2018 à 4 014 981€, soit +78 097€ par rapport au réalisé 2017 et 9 981€ par rapport au prévisionnel 2018.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à **10 416 788 €** avec un autofinancement estimé de **2 021 788 €**. A titre de comparaison, la prévision budgétaire 2017 était sensiblement la même **10 479 065 €** pour un autofinancement de **2 015 144 €**.

Les caractéristiques du budget de fonctionnement

La règle d'or anticipée

L'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement constitue la mesure phare de la Loi de Programmation Pluriannuelle des Finances Publiques. Le Gouvernement a fixé à 13 milliards d'euros la contribution des collectivités locales à ce titre. La Ville d'Héricourt fait figure d'exemple en la matière par sa gestion active en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et par son programme de désendettement initié depuis quelques années.

Poursuite du gel de la fiscalité locale pour la 7^{ème} année consécutive

Conformément à notre engagement de mandat, les taux d'imposition communaux seront maintenus à leur niveau actuel.

La construction d'équipements nouveaux structurants pour la CCPH notamment le bassin d'apprentissage, les coûts de fonctionnement induits par la construction du 3^{ème} gymnase ainsi que le financement du haut débit a conduit la CCPH à augmenter son taux de taxe d'habitation de 0.56 point.

La Ville d'Héricourt, au risque des conséquences financières que pourraient engendrer une nouvelle réduction de nos taux d'imposition sur nos dotations, a atteint ses limites en termes de réduction de ses taux et ne sera pas en mesure de compenser cette nouvelle variation.

	Evolution des recettes fiscales					2018
	2014	2015	2016	2017	Variation	
Recettes fiscales	3 810 761 €	3 524 604 €	3 530 883 €	3 484 473 €	2,76 %	3 580 882 €

Un pacte vertueux : stabilisation des dotations de l'Etat

Les collectivités locales ont été, dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité souhaité par le Gouvernement, d'une manière générale très lourdement impactées sur la période 2015-2017. Sur cette même période, le montant des dotations alloué par l'Etat est resté stable (+0.5 %) grâce au mécanisme de solidarité mis en place par le précédent Gouvernement.

Les premières estimations réalisées pour 2018 nous laisse espérer une progression de la Dotation Globale de Fonctionnement de près de 70 000 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT							
	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018	2017-2018	
						Ecart en €	Variation en %
Dotation forfaitaire	2 306 480,00	2 106 975,00	1 878 888,00	1 785 045,00	1 797 773,00	12 728	0,71%
Dotation de solidarité urbaine	1 233 310,00	1 484 547,00	1 700 400,00	1 782 172,00	1 834 503,00	52 331	2,94%
Dotation nationale de péréquation	351 893,00	369 700,00	338 432,00	369 677,00	373 954,00	4 277	1,16%
TOTAL	3 891 683,00	3 961 222,00	3 917 720,00	3 936 894,00	4 006 230,00	69 336	1,76%

Reste toutefois une incertitude quant au Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC). La CCPH est sortie du dispositif du bénéfice du FPIC en 2017 mais a continué à percevoir grâce au système de garantie de sortie 90% de l'attribution 2016. Il est vraisemblable qu'au titre de 2018 soit appliqué une garantie à hauteur de 85%

Des mesures en faveur du personnel communal :

Dans le cadre de la maîtrise de nos dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel constituent un enjeu majeur dans la mesure où elles représentent près de 53% de la dépense. Ce ratio est stable depuis 2016 et nous nous attachons à le respecter.

A ratio constant, la prévision intègre toutefois, outre les mesures de revalorisation habituelles de fin d'année (plafond de la sécurité sociale +1.28 %, SMIC + 1.23%...), les évolutions statutaires liées aux avancements d'échelons et de grade pour le personnel communal.

Deux mesures exceptionnelles :

⇒ Revalorisation du pouvoir d'achat pour les agents de catégorie C

Nous avons souhaité porter une attention toute particulière aux agents de catégorie C représentant 85 % des agents de la Collectivité. Ces agents œuvrent au quotidien au sein des différents services de la collectivité et bénéficient d'une rémunération qui reste, somme toute, faible au regard de leur investissement. Nous entendons sur cet exercice redonner du pouvoir d'achat à ces agents par le biais de divers nouveaux avantages.

La hauteur de l'engagement sera fonction des bonnes nouvelles attendues en matière de revalorisation des dotations de l'Etat estimées à 70 000 €. En tout état de cause, la moitié de l'abondement reçu sera redistribué aux agents communaux.

⇒ Compensation de la revalorisation de la mutuelle pour tous les agents

Par délibération du 6 juillet 2012, l'Assemblée Délibérante s'est prononcée quant à la prise en charge d'une partie de la mutuelle des agents communaux en fonction de la situation familiale. Les cotisations ayant augmenté de 1.30 %, et de façon à ne pas faire supporter cette hausse aux agents concernés nous avons souhaité revaloriser notre participation, soit un coût sur l'exercice de 1 740 €

Il est à noter également que notre budget sera impacté par le financement du haut débit acté par la CCPH. A ce titre, la participation de la commune s'élève à 155 000 répartie pour moitié sur 2 exercices budgétaires. La participation de la Ville d'Héricourt pour l'exercice 2018 s'élève donc à 77 500 € et sera déduite de nos attributions de compensation.

Par ailleurs nous poursuivons notre engagement au titre du FISAC par l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 46 765 € ainsi que la réalisation de nos engagements dans le cadre du Plan d'Action Locale de Santé avec notamment l'inscription d'un crédit pour le versement de deux bourses à des étudiants en médecine.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement dégagé cumulé au résultat de l'exercice 2017 ainsi qu'aux recettes propres de la collectivité et déduction fait des dépenses hors opération (déficit, remboursement de la dette en capital travaux en régie), permettent la réalisation d'investissements à hauteur de **3 200 000 €**.

Notre capacité à financer nos investissements s'est améliorée puisqu'elle était de **2 500 000 €** pour l'exercice 2017.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE : DE BONNES NOUVELLES POUR LA VILLE, UNE VIGILANCE MAINTENUE

Le maintien de notre population au dessus du seuil des 10 000 habitants reste fondamental pour la Ville d'Héricourt pour assurer le maintien de ses dotations. Le dernier recensement de la population fait état d'une population de 10 407 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit 161 habitants de plus par rapport à 2017. Nous devons maintenir nos efforts en la matière notamment par la poursuite de nos programmes d'habitat.

DES CHANTIERS PORTEURS D'AVENIR : 2 140 000 €

⇒ UN PARC URBAIN MULTIGENERATIONNEL

La Ville d'Héricourt ne dispose pas sur son territoire d'équipements publics de grande ampleur destinés aux familles. Après avoir doté les différents quartiers de la commune de city stades, nous entendons à présent consacrer nos efforts sur l'aménagement d'un véritable parc urbain situé en cœur de Ville. De façon à optimiser l'utilisation de ce site et réaliser un équipement correspondant au rayonnement de la Ville, nous avons souhaité lancer un concours de maîtrise d'œuvre faisant appel aux compétences de bureaux d'études spécialisés dans la réalisation de ce type d'équipement. Le jury a retenu le projet proposé par le bureau d'Etudes Sortons du Bois de Cernay.

⇒ LA REQUALIFICATION ET L'AMENAGEMENT URBAIN DE L'ENTREE DE VILLE COTE BELFORT

Initié en 2017 par la reprise des réseaux d'eau et assainissement dont les travaux vont prochainement débiter, ce projet se poursuivra en 2018 par des travaux de requalification et d'aménagement de la voirie. Ce programme se traduira par un aménagement urbain de qualité visant à renforcer la sécurité sur ce tronçon avec la reprise de la chaussée, la création d'une piste cyclable à double sens côté entreprises et la création de places de stationnement et d'espaces verts du côté des habitations.

⇒ REQUALIFICATION ET EMBELLISSEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA TOUR DU CHATEAU

La Tour du Château est un élément structurant de notre patrimoine. La Ville entend redonner une seconde vie à ce secteur par le traitement des espaces extérieurs et notamment du parvis de la Tour du Château, élément central du projet. Le périmètre intégrera le traitement des voies d'accès au site depuis le centre-ville, à savoir la rue de l'Eglise, la rue Launay, la rue de la Voûte Prolongée ainsi que la rue des Arts

POURSUITE DU PROGRAMME DE MIS EN EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : 420 267€

La commune poursuit en 2018 son programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à la programmation prévue dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité avec notamment le traitement de l'Ecole Grandjean, le complexe sportif Cerdan, l'Eglise catholique, l'espace J. Ferrat, la Mairie de Bussurel, la maternelle G. Paris, le Musée Minal et le Temple. S'ajouteront à ces dépenses les travaux prévus et non réalisés sur l'exercice 2017.

BATIMENTS SCOLAIRES : 111 500 €

L'enveloppe de travaux est principalement consacrée à divers travaux de reprise de toiture ou de Préau (Bussurel, Paris), à la reprise du système de chauffage (Grandjean) ainsi qu'au financement de la démolition du bâtiment annexe de l'école Borey.

POURSUITE DE NOTRE PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE L'HABITAT : 1 010 000€

Nous entendons poursuivre notre programme d'action en faveur de l'Habitat :

- En finalisant l'opération de la Craie 1. Nous avons à ce titre favorisé en 2017 le portage par Habitat 70 d'une opération visant à la réalisation de 6 pavillons locatifs et nous entendons soutenir financièrement les dernières ventes de parcelles sur ce secteur
- Une réserve foncière de 270 000 € est constituée permettant l'acquisition de terrains sur les futures zones d'urbanisation de la Craie et de Byans.
- Inscription d'une réserve foncière de 500 000 € destinée au redéploiement des services centraux mutualisés en centre-ville
- Accompagner en lien avec la CCPH le projet de requalification du quartier de la Tuilerie en apportant notre soutien dans la finalisation de l'aménagement de ce secteur.

PROGRAMME DE VOIRIE : 593 000 €

Un effort tout particulier est porté au programme de voirie. A ce titre 400 000 € seront consacrés à notre programme annuel de voirie. En sus, un crédit de 80 000 € sera affecté à l'aménagement d'une voie pour poids lourds sur le chemin de ronde, dans le secteur du canton des Polognes.

ECLAIRAGE PUBLIC : 167 770 €

Nous entendons poursuivre notre programme d'économie d'énergie par le remplacement des luminaires

La liste des investissements n'étant pas exhaustive, chaque adjoint effectuera une présentation des actions relevant de leur domaine de compétence.

Madame Martine Pequignot, Adjointe aux Finances, vous présentera, quant à elle, de manière détaillée l'articulation du budget ainsi que le détail des lignes budgétaires

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET BOIS

Le budget bois s'inscrit dans la continuité des budgets des exercices précédents avec l'inscription des dépenses relatives à l'entretien et à la régénération des forêts d'Héricourt et de Bussurel. Comme chaque année y figure, le programme de travaux proposé par l'ONF qui s'élève à 15 640 € pour Héricourt et 11 291 € pour Bussurel ainsi que la reprise de la route forestière du Mont Danin pour un montant de 29 560 €.

La section d'exploitation enregistre, conformément à la délibération prise dans le cadre de l'affectation du résultat 2017, le reversement au budget principal de la somme de 41 080 € sur l'exercice 2018.

Le Plan d'Aménagement de la Forêt Communale (1998-2017) est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Un nouveau Plan qui couvrira la période 2018-2028 est en cours de finalisation par l'ONF et nous sera transmis pour approbation courant juin.

BUDGET EAU

La section d'exploitation du budget eau s'équilibre à 1 381 776 €. L'autofinancement dégagé s'élève à 1 228 156€, soit 96 714 € de plus par rapport au prévisionnel 2017.

La section d'exploitation enregistre l'inscription d'une dépense de 15 000 € représentant le versement de notre quote-part à Véolia en raison du déficit annuel de production d'eau constaté en 2017. Nous sommes contractuellement engagés à reverser à Véolia la moitié du coût supporté pour l'acquisition d'eau à Champagny lorsque nos propres ressources en eau sont inférieures à 440 000 m³/an.

Concernant nos recettes, la décision de baisser le prix de l'eau de 0.02 €/m³ nous conduit à diminuer nos recettes de 5 000 €.

Au niveau des investissements, figure toujours en réserve un crédit de 1 000 000 destiné à la construction de la future station de reminéralisation. Un crédit de 150 000 € est également prévu pour financer le remplacement des canalisations les plus fuyardes en liaison avec notre délégataire.

Enfin, un crédit de 315 000 € de travaux est prévu dans l'attente des conclusions du schéma directeur pour lequel nous sommes dans l'attente de la restitution finale.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation est impactée par l'inscription d'un crédit supplémentaire de 45 000 € au titre des études et recherches. Ce poste de dépenses reprend les deux volets de l'étude confiée relative à la recherche de micropolluants rejetés dans le réseau (18 000 €) ainsi qu'un crédit de 25 000 € correspondant au bilan de la convention pluviale.

Le chapitre des charges financières est, par prudence, abondé de 25 000 € pour pallier un éventuel dérapage d'échéance lié par exemple au Brexit. Cette éventualité nous conduit à reprendre sur nos provisions constituées ce même montant de 25 000 €, en plus de la reprise normale de 5 000 €. Pour rappel, un montant de 25 000 € a été provisionné chaque année, et ce jusqu'en 2017, pour faire face à un éventuel risque financier lié à nos emprunts dans la limite de 205 700 €.

Au titre des recettes, nous pouvons noter la suppression par l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa politique de restriction budgétaire, de la prime d'aide à la gestion durable des services d'assainissement à compter de 2018. Concernant les primes d'épuration, la section d'exploitation a enregistré en 2017 la perception des primes 2016 et 2017 (110 000 €) en raison d'un différé d'encaissement. Nous retrouvons en 2018 une prévision annuelle (46 000 €).

Un programme d'investissement de 700 000 €

Le programme d'investissement prévoit notamment la liaison rue Bardot-Lizaine pour 300 000 €, les travaux programmés dans le cadre de la seconde tranche de la convention pluviale pour un montant de 185 000 € (réhabilitation des collecteurs Avenue L. Blum-Frères Lumières/ Avenue du mont vaudois/ rue du Docteur Gaulier/ Byans, Mise en séparatif de la rue de la 5^{ème} DB, autosurveillance du déversoir d'orage du Chanois) ainsi qu'un crédit de 100 000 € pour faire face à des dépenses à venir.

Les notifications de subventions sont suspendues par l'Agence de l'Eau jusqu'au lancement des travaux de la seconde tranche de la convention pluviale. A titre d'information, nous avons à ce jour 100 000 € de subventions en attente pour les travaux du Faubourg de Belfort et nous sommes donc contraints pour les nouveaux dossiers de différer nos demandes de subventions. Dans l'attente, un emprunt d'équilibre de 300 000 € a été inscrit au budget. »

Le Maire ajoute qu'Héricourt est la seule commune de France dont les dotations sont en augmentation, grâce à une « intelligence territoriale ». La fiscalité baisse depuis 2014, un effort particulier afin de redonner du pouvoir d'achat aux agents de catégorie C est budgétisé pour 2018, quasiment l'équivalent d'un 14^{ème} mois en année pleine incluant la prime de présence, soit un effort annuel supplémentaire de 600€. Héricourt sera équipé du très haut débit d'ici fin 2020, sans oublier le dispositif FISAC dont les subventions ont été notifiées en début d'année pour les dossiers déposés.

Martine PEQUIGNOT- Première Adjointe poursuit par la présentation détaillée du Budget Primitif 2018, en commençant par le budget principal.

Le budget 2018 s'équilibre à **19 210 051€**, avec en fonctionnement 8 045 000€ de dépenses réelles et 10 196 788€ de recettes réelles. Les charges de personnel représentent 52,83% du budget de fonctionnement, tandis que les deux postes de recettes les plus importants sont constitués par les dotations et participations à hauteur de 49,33% et les impôts et taxes à hauteur de 42,94%. L'encours de la dette au 1^{ER} janvier 2018 est de 2 977 K€.

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 8 793 263€, avec un virement de la section de fonctionnement de 2 021 788€ et un excédent reporté de 2 417 613€.

Ces précisions apportées, les Adjoints présentent chacun en ce qui concerne leur domaine de compétence, le budget d'investissement.

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, pour la commune associée évoque la poursuite des travaux de la Grande Rue – 4^{ème} tranche pour 11 850€, les travaux d'accessibilité tant de la Salle du Moulin pour 7 200€ que la Mairie également pour 7 200€, et la reprise de charpente/zinguerie de l'école pour 4 000€.

En l'absence de Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, **Fernand BURKHALTER** au chapitre du programme de voirie et des ouvrages d'art, présente outre le marché de voirie à bons de commande de 400 000€, les aménagements spécifiques de voirie dont la rénovation du barrage de la Lizaine à hauteur de 80 000€, l'aménagement d'un parking de 10 places rue Gaulier pour un montant de 18 000€, la réfection de la Grande Fontaine à hauteur de 15 000€. **Au total, 193 00€ d'aménagements spécifiques sont budgétisés pour 33 475€ de recettes** réparties entre la DETR et le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Le parc urbain de la Lizaine constitue la plus importante dépense du budget d'investissement avec 1 020 000€ sachant que 800 000€ sont escomptées au titre de la DETR/DSIL, du CADD et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. **Les travaux faubourg de Belfort sont budgétisés à hauteur de 640 000€ de dépenses** pour 419 000€ de recettes, **une dépense de 240 000€ est prévue pour l'aménagement du quartier de la Tuilerie** tandis que **100 200€ sont prévus pour l'aménagement d'un parking impasse Gremillot**.

Au chapitre des travaux et aménagements dans les bâtiments communaux, sont à noter les travaux de remplacement de menuiseries par alu ou PVC pour une dépense nouvelle de 40 000€ en 2018, les travaux de raccordement sur le réseau de chauffage urbain de la piscine pour 20 000€, l'installation d'une caméra de vidéo protection rue du Général de Gaulle pour 15 000€ et le remplacement de la chaudière gaz des services techniques à hauteur de 34 000€.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, demande des précisions concernant le parking de la rue Gaulier.

Le Maire répond qu'il se situera en bas de l'emprise d'Habitat 70 et sera composé d'une dizaine de places à la demande des habitants. Le projet a d'ailleurs été présenté aux riverains.

Anne-Marie BOUCHE demande si la requête du Principal du Collège Pierre et Marie Curie lors du dernier Conseil Local de Sécurité a été entendue, à savoir que M. BOISSENIN s'est plaint du manque de luminosité de l'éclairage public aux abords de son établissement. La sécurité des élèves n'a pas de prix.

Fernand BURKHALTER répond que l'éclairage public répond aux normes actuelles en matière de développement durable.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, fait observer que la porte du premier étage de l'Hôtel de Ville à la sortie de l'ascenseur est lourde et doit être tirée. Il aurait été plus judicieux d'installer une porte coulissante.

Le Maire répond que cette remarque est entendue et que les aménagements nécessaires sur la porte vont être effectués si besoin en 2019.

Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable, évoque entre autres **une dépense de 146 000€ pour le remplacement de luminaires économies d'énergie** pour lequel une recette de 8 500€ est escomptée du SIED, un budget de 50 000€ est prévu pour l'acquisition d'un chargeur télescopique, **68 000€ sont budgétisés pour le remplacement du tracteur EV équipé lame, saleuse et broyeur herbe**, 28 000€ sont prévus également pour le remplacement du véhicule porteur Toro par un véhicule électrique. Le service Environnement sera équipé d'une balayeuse et porte outil à conducteur marchand d'un montant de 29 000€ subventionné à hauteur de 19 300€ par l'Agence de l'Eau. Enfin, des aménagements spécifiques d'emplacement de bennes ou conteneurs sont budgétisés à hauteur de 15 000€ tandis que 30 000€ sont prévus pour l'achat de bennes déchets dont 4 pour le cimetière d'Héricourt, 1 pour le cimetière de

Byans et 1 pour le cimetière de Bussurel. En ce qui concerne ces deux derniers postes, une recette totale de 15 000€ est escomptée au titre de la DETR.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé présente une dépense de 192 000€ pour l'achat d'un plateau technique à la Maison de Santé pour lequel des recettes d'un montant de 120 000€ sont attendues, au titre du PACT, de la DSIL ou de la Région Bourgogne Franche-Comté. Les bourses au bénéfice de 2 étudiants en médecine sont également prévues à hauteur de 10 800€.

Dominique VARESCHARD – Adjointe aux Affaires Scolaires présente les travaux d'accessibilité PMR de plusieurs bâtiments scolaires dont l'école Grandjean à hauteur de 66 600€, la maternelle Gabrièle Paris pour 24 600€. La réfection de la couverture tuiles du clocheton de l'école Borey est prévue pour 21 000€, tandis qu'un montant de 49 560€ est budgétisé pour des équipements scolaires divers.

Au chapitre des édifices culturels et du patrimoine, **Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, évoque les aménagements prévus sur le parvis de la Tour du Château pour lesquels un montant de 480 000€ est provisionné pour une recette escomptée de la DETR/DSIL de 200 000€. La 12^{ème} tranche de travaux de rénovation du Fort du Mont Vaudois est quant à elle prévue à hauteur de 36 000€ pour 22 500€ de recettes escomptées au titre de la DETR, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de Haute-Saône.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, expose que le budget primitif 2018 intègre les programmations d'accessibilité PMR des bâtiments communaux à savoir le solde de la programmation 2016 à hauteur de 58 560€, la programmation 2017 pour 171 900€ et la programmation 2018 d'un montant de 160 560€.

Au titre de la tranche 2018, l'accessibilité PMR de l'Espace Jean Ferrat est prévue pour 14 400€, tandis que l'accessibilité du CCAS (21 600€), du Château de la Roseraie (9 000€) et le solde des travaux d'accessibilité de la Salle Wissang (30 000€) constituent des soldes ou reports des programmations 2016 et 2017.

Au chapitre du Centre Communal d'Action Sociale, **Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain** demande si Mme FAURE partie à la retraite, a été remplacée ? Combien d'agents travaillent actuellement au CCAS ?

Le Maire répond que les effectifs sont effectivement en baisse au CCAS. Les consignes de l'Etat pour résorber les déficits sont respectés, ceci d'autant que la politique sociale est la compétence première du Département et représente 60% de son budget. 4 Conseillers Départementaux ont été élus à Héricourt. La mission relative au RSA menée par Mme FAURE a été restituée au Département de la Haute-Saône qui a pris le relais. Le Directeur du CCAS, M. TROSSAT, a été remplacé par une personne dont le grade est moins élevé. Nous cherchons à faire des économies pour un service public au meilleur coût. Le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) et la crèche, précédemment intégrés au CCAS, ont été transférés à la CCPH, soit une douzaine d'emplois.

La crèche multi-accueil d'Héricourt a été étendue de 20 à 30 places. Par ailleurs, une mini crèche a été créée par le CMPR pour 10 places, c'est la première crèche de ce type dans le département.

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse, pour ce qui concerne le Centre Social Simone Signoret, évoque l'accessibilité PMR du bâtiment d'un montant de 39 600€, l'aménagement et l'achat de matériel pour la salle de renforcement musculaire prévu à hauteur de 3 000€, et entre autres, la signalétique du bâtiment budgétisée à hauteur de 2 000€, l'achat d'un four pour le club poterie pour 1 500€, l'achat d'un logiciel Indesign pour 3 postes informatique d'un montant de 2 000€.

Pour ce qui est du domaine des équipements sportifs, **Chantal GRISIER – Adjointe au Sport** présente entre autres, une dépense de 12 000€ pour des travaux mécaniques d'entretien des stades, la signalétique du parcours vita du Mognot à hauteur de 6 000€, l'entretien du chemin stabilisé toujours du parcours vita pour un montant de 6 500€.

Enfin, au chapitre des réserves foncières, **Fernand BURKHALTER** évoque notamment une dépense prévisionnelle de 500 000€ pour des réserves foncières diverses pour laquelle un emprunt à même hauteur est budgétisé ainsi qu'une acquisition Devillers pour 150 000€.

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain, rejoint l'Assemblée il est 19H00.

Blaise-Samuel BECKER – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain demande des précisions quant à l'acquisition Devillers. Quel bâtiment est concerné ? Celui d'Action 70 ?

Le Maire répond qu'il s'agit bien de ce bâtiment que la Ville a financé. Il est racheté au montant du solde de la valeur comptable. La Ville va le louer ou le vendre. En cas de location, se sont plus de 36 000€ de loyer qui seraient encaissés d'ici la fin de l'année.

Blaise-Samuel BECKER estime que c'est une mauvaise affaire. Il va être difficile de louer ce bâtiment vacant dans l'enceinte d'Acier Plus.

Fernand BURKHALTER répond qu'il ne faut pas amener l'opinion. La Ville a pris des risques avec ces bâtiments, toutefois le site a compté plus de 300 emplois et en compte aujourd'hui 200. C'est un plus en termes de recettes fiscales pour la Ville. Les recettes encaissées grâce à la zone des Guinottes et à Acier Plus entre autres, permettent une baisse de la fiscalité.

Blaise-Samuel BECKER fait remarquer que la diminution des impôts locaux est compensée par une hausse de fiscalité de la CCPH.

Anne-Marie BOUCHE indique que ses prélèvements mensuels en termes d'impôts locaux n'ont jamais baissé.

Le Maire confirme que les impôts ont baissé mais également le prix de l'eau ainsi que la redevance des ordures ménagères.

Gilles LAZAR déclare à propos du budget primitif 2018 :

« Dans ce budget, il y a des aspects positifs, des aspects négatifs, des insuffisances et des non-dits. Je comprends qu'en tant que maire d'Héricourt, vous vouliez donner un couleur positive à ce budget, mais la réalité est tout autre. En effet, depuis 2014, la dotation forfaitaire est passée de 2.306.480 millions d'euros à 1.797.773 d'euros. Elle a fondu de quasiment 500.000 euros soit une baisse de 21%. Contrairement à ce que vous dites, la DSU (dotation de solidarité urbaine) ne compense pas ce manque à gagner. La DSU n'est pas faite pour compenser la dotation forfaitaire. Quelque fût notre dotation forfaitaire, nous aurions eu la même DSU.

En conséquence ces 500000 euros manquent à notre budget de fonctionnement. Cette baisse vous l'a passé sous silence comme s'il ne fallait pas montrer du doigt et dénoncer les politiques libérales menées par F. Hollande et poursuivie par E. Macron. C'est ce que vous appelez la règle d'or, règle d'or que vous auriez anticipée. La seule règle d'or qui vaille, c'est celle qui répond au besoin de notre population ! Vous répondez aux injonctions des politiques libérales avec célérité alors que d'importants défis sont devant nous à Héricourt. Vous avez ainsi décidé ainsi de mettre la pression sur le personnel municipal en limitant les recrutements et en ne remplaçant pas les départs à la retraite. Vous privatisez des services municipaux en les confiant au privé et vous avez largement transféré à la CCPH des compétences de la ville. Cet exercice a atteint ses limites puisque vous allez augmenter les impôts locaux intercommunaux de 0.56%. Ce qui sera au final perçu par les héricourtois comme une augmentation sur la feuille d'impôts. Nos marges de manœuvre sont de plus en plus étroites. Beaucoup de maire, et notamment de maire de commune pauvre réagissent pour demander à l'Etat de jouer son rôle et d'investir sur nos territoires. Je pense que nous devrions être plus offensif et ne pas accepter aussi facilement d'être ainsi ponctionné. A l'instar du maire de Lure qui déclare que les petites villes sont maltraitées, il est de notre devoir de réagir face à l'étranglement des petites communes. Mais vous ne dites rien ! Vous étiez sous le précédent mandat un socialiste, Hollandophile, vous êtes maintenant devenu Macron compatible.

Entre le débat d'orientation budgétaire présenté en février et le budget aujourd'hui, l'opération « cœur de ville » n'est plus mise en avant. Que s'est-il passé, pourquoi n'avons-nous pas été retenus ? Nous qui sommes les meilleurs à tout point de vue ! Seul Vesoul a été choisi. Quel impact financier pour les projets évoqués ? Notre groupe considère qu'il faut tout de même s'engager sur ce projet, « cœur de ville », car il est indispensable pour relancer l'attractivité de notre territoire et exiger de l'Etat les financements nécessaires. Les chantiers présentés dans ce budget, nous l'avons déjà dit sont en accord avec ce que nous défendons. La voirie d'Héricourt a beaucoup souffert, le budget y est-il suffisant ? Nous regrettons une nouvelle fois la stagnation de l'aide au mouvement sportif. Les clubs risquent bientôt d'être dans le rouge. La fusion des régions Bourgogne Franche comté complique la trésorerie des clubs en augmentant les dépenses de déplacement. Nous rappelons aussi de la nécessité d'une politique culturelle au plus près de tous les publics, sans exception, ce qui nécessite des moyens financiers supplémentaires. Et puisque j'ai évoqué l'attractivité de notre ville, je reviens une fois de plus sur l'absence de transport en commun en lien avec l'aire urbaine, ce qui est une aberration et une injustice profonde et enfin les difficultés concernant le débit internet dans de nombreux quartiers de notre ville.

Voilà en résumé, notre position, des réalisations intéressantes mais insuffisantes, des ressources en baisse par rapport à 2014 qu'il faut dénoncer, une augmentation de la fiscalité locale, intercommunale qu'il faut regretter mais encore une volonté municipale insuffisante pour relever les défis qui sont devant nous. Nous nous abstenons. »

Anne-Marie BOUCHE indique que son groupe partage le point de vue du Front de Gauche et Républicain mais votera contre le budget primitif 2018.

Le Maire précise au préalable qu'il ne répondra pas point par point. Les chiffres indiqués par M. LAZAR sont faux : la DGF avec ses 4 composantes a globalement progressé depuis 2014, alors qu'elle est en diminution de 20 à 30% sur les principales villes du département. « Il ne faut pas falsifier les chiffres ».

Les impôts sont en baisse tandis que le produit des recettes fiscales est en hausse, notamment le foncier bâti.

Concernant le programme « cœur de ville », le Maire se réjouit pour Vesoul, seule ville du département ayant été retenue pour bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre de ce dispositif. Héricourt n'est pas la seule petite ville à ne pas avoir été retenue. « J'avais bon espoir qu'Héricourt soit retenue, l'Etat nous ayant dit que ce dispositif n'était pas pour les villes des pôles métropolitains. Force est de constater que certaines villes retenues adhèrent à ces pôles. »

Néanmoins, une « séance de rattrapage » est prévue pour Héricourt et Lure, Fernand BURKHALTER rencontrera M. le Préfet le 2 mai prochain.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est une nouvelle enveloppe dont nous aurons certainement une part importante. Le Maire est confiant quant à l'accompagnement de l'Etat dans les projets héricourtois, à titre d'exemple le bassin d'apprentissage est soutenu au titre de la DETR à hauteur de 700 000€.

Certains programmes d'investissement présents dans le budget 2018 sont en gestation depuis 30 ans. Ils vont constituer un atout pour l'attractivité d'Héricourt, qui d'ores et déjà attire de nouveaux habitants puisque sa population est en augmentation.

Le Maire clôt le débat et invite les Elus à voter le budget primitif 2018 du budget principal qui recueille les votes suivants :

4 contre de l'Opposition de Droite – 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain
--

Martine PEQUIGNOT présente ensuite le **budget annexe du bois** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 121 680€, et en section d'investissement à 80 422€.

Le budget primitif du budget annexe Bois 2018 est voté à l'unanimité compte tenu de 9 abstentions des deux groupes d'Opposition.
--

La Première Adjointe poursuit par la présentation du budget annexe 2018 de l'Eau qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 381 776€ et en section d'investissement à 1 593 710€. Au titre des dépenses d'investissement les plus importantes, 1 000 000€ sont budgétisés pour la construction des escaliers du château d'eau et la provision pour l'usine de reminéralisation.

Blaise-Samuel BECKER évoque le reportage TV du 13 mars 2018 de l'émission « cash investigation » consacré à la délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement à Nîmes. Lors du reportage il a été question notamment de fuites puisque le réseau de la ville centre affiche le plus mauvais rendement (71%) des 50 plus grandes villes de France. M. BECKER fait remarquer que la Ville d'Héricourt ne fait guère mieux qu'à Nîmes. Beaucoup de crédits sont des reports de dépenses budgétisées non dépensées, alors que le réseau devrait être renouvelé à hauteur du budget. Egalement lors de ce reportage, il a été pointé que la Communauté d'Agglomération de Nîmes n'a pas mis en place de commission de contrôle financier, M. BECKER fait remarquer que la Ville d'Héricourt n'en n'a pas non plus.

Le Maire répond que la Chambre Régionale des Comptes n'a pas fait d'observation à ce sujet à l'issue du contrôle qu'elle a mené en début d'année 2018. Quoiqu'il en soit, le prix de l'eau a enregistré une baisse de 25% alors qu'à Champagny où le service de l'eau est en gestion publique, le prix de l'eau a augmenté de 100%.

La CCPH qui reprendra la compétence des services de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2020, a d'ores et déjà commandé une étude sur la gestion de ces deux services.

Le budget primitif 2018 du budget annexe de l'Eau est voté à la majorité compte tenu de 6 voix contre du Front de Gauche et Républicain + Catherine DORMOY Conseillère d'Opposition de Droite et 3 abstentions de Mme BOUCHE, M. BANET et M. LE GUEN.

Martine PEQUIGNOT présente ensuite le budget primitif 2018 du budget annexe de l'Assainissement. Ce dernier s'équilibre à 769 312€ en section de fonctionnement et 1 324 183€ en section d'investissement.

Au titre des dépenses d'investissement 400 00€ sont prévus pour les travaux faubourg de Belfort, des travaux sont prévus rues Bardot, des Fleurs et secteur gare/rue Pasteur pour 300 000€. Le traitement des eaux claires parasites est budgétisé à hauteur de 185 000€. Les recettes d'investissement proviennent principalement d'un emprunt de 300 000€, d'un excédent reporté de 163 935€, d'un virement de la section de fonctionnement de 181 112€ et des subventions DETR et de l'Agence de l'Eau.

Fernand BURKHALTER ajoute qu'un risque a été pris en contractant l'emprunt structuré, risque néanmoins maîtrisé puisque 200 000€ ont été provisionnés afin de prévenir tout incident à ce titre.

Le budget primitif 2018 du budget annexe de l'Assainissement est voté à la majorité compte tenu de 6 voix contre du Front de Gauche et Républicain + Catherine DORMOY Conseillère d'Opposition de Droite et 3 abstentions de Mme BOUCHE, M. BANET et M. LE GUEN.

Maryse GIROD quitte la séance, il est 19H30 .

▪ **RAPPORT N°2 : Vote des taux d'imposition 2018**

Le Maire expose que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget, il convient de déterminer les taux 2018 des trois taxes relevant de la Commune à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre général du budget et au regard des bases prévisionnelles 2018 qui nous ont été notifiées, il est proposé de maintenir pour la **7^{ième} année consécutive** les taux des taxes directes locales à leur niveau 2017, confortant ainsi la volonté municipale de maintenir la pression fiscale sur les ménages.

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles 2018	Taux proposé	Produit attendu
Taxe habitation	10 111 000	11.85 %	1 198 154
Foncier bâti	9 116 000	25.64 %	2 337 342
Foncier non bâti	77 200	58.79 %	45 386
TOTAL			3 580 882

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 9 abstentions des deux groupes d'Opposition.

▪ **RAPPORT N°3 : Répartition des subventions 2018 aux associations**

Fernand BURKHALTER en préambule explique que d'une manière générale les associations voient leurs crédits reconduits en 2018, certaines bénéficiant d'une subvention exceptionnelle telles que :

- L'Orchestre d'Harmonie, pour sa participation au concours national de classement qui aura lieu à Saint-Pierre-des-Corps (Indre et Loire) les 2 et 3 Juin prochains (6 805 €)
- Les Sports Généraux d'Héricourt Athlétisme, chargés de l'organisation des Championnats de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des 10 kms d'Héricourt le 9 Décembre 2018 (500 €)
- L'AS Natation (600 €)

Une nouvelle association La Mélodie des Fuseaux se voit attribuer la traditionnelle subvention de démarrage d'un montant de 500 €.

Martine PEQUIGNOT présente ensuite les subventions et participations spécifiques d'un montant total de 41 249.50€, ainsi que les subventions attribuées aux associations d'intérêt local à caractère non sportif pour 18 786,20€.

Patrick PAGLIA présente les subventions attribuées aux associations à caractère culturel pour un montant de 34 970 ,40€, enfin **Chantal GRISIER** présente quant à elle les subventions à destination des associations sportives d'un montant total de

77 183,40€. Mme GRISIER ajoute que désormais la commission des sports ira consulter la liste des adhérents au sein des clubs, puisque la CNIL n'autorise pas que cette liste soit diffusée par les clubs sportifs.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer que la FNATH n'existe plus à Héricourt et que Tip Top Form est fermée. Pourquoi verse-t-on une subvention ?

Le Maire répond que la FNATH existe toujours, ne serait-ce qu'au niveau départemental. Quant à Tip Top Form, le local est fermé mais l'activité de l'association est désormais exercée dans des locaux municipaux.

Anne-Marie BOUCHE regrette que seulement 4 élus aient participé à la réunion de la commission des sports. La commission n'avait pas à sa disposition tous les documents des clubs au titre des frais de transport. Mme BOUCHE appelle à la vigilance, estimant que certaines associations sont plus « méritantes » que d'autres et participent à l'animation de la ville. Par ailleurs, pourquoi un tarif différent est-il appliqué pour les adhérents qui résident à l'extérieur d'Héricourt ? Enfin, Mme BOUCHE tout en précisant qu'elle n'a rien contre la culture, demande pourquoi une somme aussi importante est versée à Alternadiff.

Le Maire répond que l'application d'un tarif préférentiel aux héricourtois est légitime, ce sont les citoyens héricourtois qui paient pour les subventions aux associations. Concernant l'association Alternadiff, c'est une association dont le rayonnement porte bien au-delà d'Héricourt, elle fait partie des associations très méritantes.

Gilles LAZAR indique que son groupe votera l'ensemble des subventions et demande que la subvention prévue pour le Groupe Front de Gauche et Républicain soit versée au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire précise que la Ville d'Héricourt fait un réel effort en augmentant ses subventions d'environ 4,7%. Ce n'est pas le cas ailleurs.

La répartition des subventions aux associations pour l'année 2018 est votée à l'unanimité.
--

▪ **RAPPORT N°4 : Parc urbain de la Lizaine – Choix du candidat et demande de subvention**

Le Maire expose que dans le cadre de l'opération visée en objet, l'Assemblée l'a autorisé par délibération du 04 décembre 2017, au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner l'équipe présentant le projet répondant le mieux à nos attentes.

Un jury, spécialement constitué, a été chargé d'émettre un avis sur les candidatures et les projets présentés par les candidats sélectionnés. Le concours s'est déroulé en deux étapes.

La première a permis la sélection de 3 candidatures en fonction de critères préétablis (compétences, références et moyens). Ont été retenus au cours de la réunion du 23 Janvier 2018 :

- **SARL BIG BANG** (Mandataire) – Architectes paysagistes et urbanistes de LYON (69007) en groupement avec JDBE Bureau d'Etudes VRD ET OPC
- **SARL PARENTHESSES** (Mandataire) – Paysagiste/Urbaniste concepteur de COLMAR (68012) en groupement avec le Bureau d'Etudes VRD BEREST
- **SORTONS DU BOIS** (Mandataire) – Paysagiste concepteur/Architecte urbaniste de CERNAY (68700) associé au Cabinet DELPLANQUE MEUNIER Géomètres experts, BET de VRD aménagement urbain (cotraitant)

Au cours de la seconde phase qui s'est déroulée le 16 Mars 2018, les candidats retenus ont présenté leur programme (esquisse, mémoire explicatif, planches graphiques, proposition de contrat et d'honoraires...) et au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury réuni 27 mars 2018 a retenu le Cabinet SORTONS DU BOIS.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le choix du jury en retenant le Cabinet SORTONS DU BOIS, d'adopter le plan de financement ci-dessous et d'autoriser à établir les dossiers de demande de subventions.

Plan de financement € HT				
DEPENSES	850 000 €	RECETTES		850 000 €
Travaux	800 000 €	DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	50 %	425 000 €
Maîtrise d'œuvre	50 000 €	REGION - CADD	30	255 000 €

			%	
		Autofinancement	20%	170 000 €

**Liaison douce et cyclable /Maitrise d'Ouvrage Déléguée CCPH : 120 000 €*

Anne-Marie BOUCHE demande si le projet de solarium sera maintenu ?

Le Maire répond qu'effectivement il n'est pas sûr de maintenir ce point de détail.

Blaise-Samuel BECKER regrette qu'une présentation synthétique du projet n'ait pas été fait aux conseillers municipaux.

Fernand BURKHALTER est d'accord avec M. BECKER sur ce point, le projet aurait pu être détaillé au Conseil Municipal. Le Maire se dit très satisfait de voir le dossier se concrétiser, car au-delà du parc urbain proprement dit, ce sont 10 hectares préservés en centre ville, 10 hectares qui constituent un îlot de fraîcheur.

Anne-Marie BOUCHE émet une seule réserve : le pylône électrique au centre du parc.

Le Maire répond qu'effectivement c'est un combat à mener avec EDF à qui il a été demandé d'enterrer ce pylône sans succès. Les services vont réitérer la demande.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°5 : Aide au commerce local – Ouverture d'un commerce textile homme 39 rue du Général de Gaulle**

En l'absence de Patricia BURGUNDER, **le Maire** expose que par délibération du 15 février 2016, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'est engagée dans une démarche de soutien au commerce et à l'artisanat local, en sollicitant le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) dans le cadre d'un appel à projets

La Ville d'Héricourt, en sa qualité de Ville Centre a souhaité, par délibération du 20 février 2017, s'associer à ce programme en participant au cofinancement de certaines actions avec la CCPH notamment en apportant son soutien aux porteurs de projets sur les secteurs d'activités manquants, à savoir les commerces textiles, épiceries, fruits et légumes, équipements du sport.

A ce titre, il vous est proposé d'apporter un soutien à M. ECOFFET qui ouvrira prochainement un commerce de textile homme au 39 rue du Général de Gaulle, en prenant en charge pendant 1 an son loyer à part égale avec la CCPH.

Pour ce qui concerne la Ville d'Héricourt, une somme de 1 464€ sera versée en deux temps : un premier versement à l'ouverture du magasin et un second six mois après.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, au chapitre des aides au commerce local, demande ce qu'il en est du « carrefour market » en centre ville qui devrait fermer ? La présence de ce commerce de proximité est un argument de vente pour les futurs logements de ce secteur. Y aura-t-il un repreneur ?

Le Maire répond qu'il regrette que l'Etat n'ait pas imposé le maintien de cette enseigne de proximité au vu des bénéfices réalisés. Ce sont au total 270 magasins en France qui vont fermer. Il lance un appel aux investisseurs.

Gilles LAZAR indique que la démarche du groupe Carrefour est purement comptable et financière. Ces petits commerces de proximité sont rentables, toutefois « il faut satisfaire les actionnaires ». M. LAZAR déplore l'absence de navette pour aller au Super U désormais en périphérie et estime que c'est une erreur d'avoir laissé cette enseigne changer d'emplacement.

Fernand BURKHALTER répond que le dossier du Super U a d'ores et déjà permis d'encaisser un supplément de recettes. C'est une opération rentable.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°6 : Demandes de subventions**

Le Maire présente ensuite les différents projets qui feront l'objet de demandes de subventions :

➤ **Pose de bordures de trottoirs**

Dans le cadre de la politique du Conseil Départemental pour la pose de caniveaux et bordures de trottoirs, une subvention peut être sollicitée pour les travaux programmés en deuxième phase de réhabilitation du Faubourg de Belfort.

La participation départementale est fixée à 10 € par mètre linéaire dans la limite de 1 200 mètres par période de 2 ans (années civiles glissantes).

Ayant bénéficié d'un subventionnement pour 375 mètres en 2017, nous pouvons donc prétendre en 2018 à une aide pour la pose de 825 mètres de bordures de trottoirs, étant entendu que les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite seront respectées.

Il vous est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter cette subvention d'un montant de 8 250 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

➤ **Aire de jeux multisports Quartier des Chenevières**

Construit en 2008, cet équipement innovant a permis d'accroître la pratique sportive de jeux collectifs de plein air des habitants des Chenevières, notamment la jeunesse. Cette impulsion en direction du domaine sportif est essentielle en matière de dynamisme et de maintien du lien social sur ce quartier sensible.

Il est projeté d'améliorer la surface du revêtement enrobé actuel du terrain multisports par un gazon synthétique. Le sol peut être amélioré en positionnant sur la structure un gazon synthétique. La surface à traiter est de 450m² pour un coût prévisionnel de 17 000 €HT.

DEPENSES en €HT		RECETTES	
Pose d'un gazon synthétique	17 000	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 40 %	6 800
		Autofinancement Ville d'Héricourt 60 %	10 200
TOTAL	17 000€		17 000€

➤ **Toiture Ecole A.Borey**

Dans le cadre de la politique du Conseil Départemental en faveur de la préservation ou de l'amélioration des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, une subvention peut être sollicitée pour la réfection de la toiture Ecole A.Borey

Le plafond annuel de dépenses subventionnables est défini selon un barème déterminé en fonction du nombre d'écoles et de classes existantes. Pour Héricourt, le plafond est fixé à 20 000 €HT de dépenses et un taux de 30 %.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
Réfection toiture	20 000	Conseil Départemental 30 %	6 000
		Autofinancement	14 000
TOTAL	20 000€		20 000€

➤ **Barrage de la Lizaine**

Depuis 2015 la Ville d'Héricourt a investi dans un programme de réparation, rénovation de la vanne d'eau du barrage, des berges de la Lizaine, dans le secteur de l'ancienne Filature.

Afin de finaliser ce programme de réparation, il est nécessaire de consolider le barrage en pierre usé par le temps. Cet équipement est indispensable au maintien du niveau d'eau en amont de celui-ci. Ce bel ouvrage du patrimoine Héricourtois nécessite des travaux de maçonnerie pour un montant prévisionnel de 66 600€HT.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
Réparation, rénovation du barrage de la Lizaine	66 600	DETR 40%	26 600
		Autofinancement	40 000
TOTAL	66 600		66 600

➤ **Grande Fontaine**

La Grande Fontaine d'Héricourt, située sur la place du même nom, fait partie intégrante du patrimoine communal. Cet ancien lavoir couvert est composé d'une ceinture de soubassement en pierre de grès sur laquelle est ancrée la charpente. Avec le temps les pierres se délitent et leur conservation devient difficile. Les travaux consisteront en la réparation des pierres de grès par un remplacement, rénovation, à l'identique, pour conserver l'identité du site.

Le coût prévisionnel de cette réparation, rénovation des pierres de grès est de 12 500€HT.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
-----------------	--	----------	--

Réparation, rénovation des sous-bassements en pierre	12 500	DETR 30% Conseil Départemental 25%	3 750 3 125
		Autofinancement	5 625
TOTAL	12 500€		12 500€

Danièle BOURGON, dans le cadre d'une réflexion globale sur la collecte et le traitement des déchets des cimetières d'Héricourt, Bussurel et Byans, expose que la Municipalité souhaite améliorer le système de dépôts et de tris des déchets de cimetières, produits de l'entretien et/ou de l'ornementation de concessions.

Actuellement les déchets (végétaux, pots de fleurs, etc..) sont déposés dans des boxes, implantés à l'intérieur des enceintes ou à l'extérieur des cimetières, à même le sol. Les déchets sont ramassés manuellement par les agents des services techniques à des fréquences adaptées au remplissage de ces boxes.

Pour faciliter la collecte de ces déchets, il est proposé de mettre en place un système de tri sélectif à la source, en remplacement du dispositif actuel.

Le principe consiste à positionner sur une zone réservée et adéquate, à proximité immédiate de chaque entrée des cimetières, des bennes à déchets (aux dimensions adaptées au tri et aux utilisateurs) cloisonnées permettant aux utilisateurs de trier leurs déchets.

La collecte serait effectuée par l'intervention d'un petit véhicule du parc VL des services techniques (véhicule de type VL plateau benne équipé d'un bras chargement/déchargement, type Apiol, de bennes amovibles/déposables) et les déchets transportés sur quai de transfert des ordures ménagères du SITEVOM (Route d'Eche nans Sous Mont Vaudois).

Ce dispositif impose l'acquisition de 8 bennes (6 bennes à Héricourt dont 1 au cimetière de Saint Valbert, 1 benne à Bussurel et 1 benne à Bans) et la création de 8 zones d'accueil confortées de brise-vues aux entrées des cimetières.

Le plan de financement qu'il est proposé de valider est le suivant :

DEPENSES en €HT		RECETTES	
Acquisition de 8 bennes déposables	25 000	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 40 %	15 000
Création et confortement de 8 zones de dépose de bennes	12 500	Autofinancement Ville d'Héricourt 60 %	22 500
TOTAL	37 500€		37 500 €

Les rapports sont validés à l'unanimité.

- **RAPPORT N°7 : Demande de subvention dans le cadre du plan zéro phytosanitaire pour l'achat de matériel de désherbage thermique et mécanique**

L'Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable expose que la Ville d'Héricourt s'est engagée en 2015 dans la démarche "Zéro Phyto". Cette démarche est étayée d'un plan de gestion pluriannuel qui a débuté concrètement en 2016 par la mise en œuvre de méthodes de désherbage alternatives aux produits phytosanitaires.

Ces méthodes de désherbage nécessitent l'acquisition de matériel spécifique.

Dans ce cadre, une enveloppe de 34 992€ TTC a été inscrite au Budget Primitif 2018 pour répondre spécifiquement au besoin des services.

Ces dépenses sont destinées à l'équipement en balais de désherbage de 3 matériels porteurs motorisés (balayeuse de voirie, tracteur et porte outil à conducteur marchand) et l'acquisition de matériel de désherbage thermique et semi-mécanique.

Ces acquisitions sont susceptibles d'être subventionnées par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% du montant HT d'acquisition, soit un montant d'aide de 23 328€ HT pour les équipements spécifiques de désherbage mécanique des matériels porteurs motorisés ainsi que pour le matériel de désherbage thermique et semi-mécanique de type bineuse manuelle électrique à batterie.

	DEPENSES € HT	RECETTES €
Equipement balayeuse 80%	10 000 €	8 000 €
Equipement tracteur 80%	10 000 €	8 000 €
Equipement porte outil à conducteur marchand	4 160 €	3 328 €
Matériel de désherbage 80% thermique	2 400 €	1 920 €
Matériel de désherbage semi-mécanique à	2 600 €	2 080 €

batterie		
Total	29 160 €	23 328 €

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Méditerranéenne Rhône-Alpes pour ce type de matériel.

Anne-Marie BOUCHE demande si les acquisitions seront concrétisées si l'aide financière n'est pas obtenue ?

Le Maire répond que oui.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°8 : Assainissement – Convention pluviale avec l'Agence de l'Eau/Demande de subvention**

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement, expose que dans le cadre de la signature d'une convention pluviale avec l'Agence de l'Eau relative à l'élimination des eaux claires parasites portant sur les années 2017/2018, nous avons conduit l'année dernière une première tranche de travaux concernant le Faubourg de Montbéliard et la Rue Marcel PAUL.

Dans la continuité du programme de travaux de la convention pluviale, il est prévu d'intervenir en 2018 sur les secteurs suivants pour un montant de 244 377 € :

Travaux préparatoires	14 900 €
Avenue Léon Blum/ rue des Frères Lumière : réhabilitation des collecteurs	9 485 €
Avenue du Mont-Vaudois : réhabilitation des collecteurs	10 980 €
Rue de la 5 ^e DB : mise en séparatif	76 793 €
Rue du Dr Gaulier : Réhabilitation des collecteurs	114 259 €
Byans : Remplacement d'un tronçon du collecteur de transfert	9 460 €
Rue du Chânois : Autosurveillance du déversoir d'orage	8 500 €
TOTAL	244 377 €

Ce programme de travaux revêt un caractère d'urgence, l'Agence devant recevoir les ordres de service pour le 1^{er} juin 2018.

Il est par conséquent proposé d'adopter le plan de financement ci-dessous et d'autoriser l'établissement des dossiers de demande de subventions correspondants.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
Travaux	244 377	Agence de l'Eau 50 %	142 500
Maitrise d'oeuvre	15 623	DETR 20 %	57 000
Bilan final	25 000	Autofinancement 30 %	85 500
TOTAL	285 000		285 000

Blaise-Samuel BECKER interroge quant à la durée des travaux rue Gaulier et les incidences sur la circulation.

Le Maire répond que ces travaux sont de même nature que ceux qui ont été conduits faubourg de Montbéliard. Ils seront conduits principalement en juillet/août.

Le rapport recueille un vote unanime compte tenu de 3 abstentions de Mme Anne-Marie BOUCHE, M. Rémy BANET et M. Laurent LE GUEN.

▪ **RAPPORT N°9 : Taxe locale sur la publicité extérieure – Fixation des tarifs 2019**

Martine PEQUIGNOT explique que l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Par délibération en date du 03 Octobre 2008, notre collectivité a décidé d'appliquer cette taxe au tarif maximum de référence de droit commun avec exonération des dispositifs publicitaires inférieurs à 12m².
Il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous pour une entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2019.

TARIFS MAXIMAUX DE BASE		
Type de dispositif	par m², par an et par face	Rappel 2017
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m²	15.70 €	15.40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m²	31.40 €	30.80 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m²	47.10 €	46.20 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m²	94.20 €	92.40 €
Enseignes entre 12 m² et 50 m²	31.40 €	30.80 €
Enseignes à partir de 50 m²	62.80 €	61.60 €

Le vote est majoritaire compte tenu d'une voix contre de Mme Catherine DORMOY et 8 abstentions des deux groupes d'Opposition Municipale.

▪ **RAPPORT N°10 : Demandes de subventions au titre de la programmation du Contrat de Ville 2018**

Marie-Claude LEWANDOWSKI – Conseillère Municipale déléguée au Contrat de Ville, expose que le 15 février dernier, le comité technique du Contrat de Ville s'est réuni afin d'échanger autour du programme d'actions 2018.

Pour mémoire, 4 piliers constituent l'architecture d'un contrat de ville :

- La cohésion sociale
- Le cadre de Vie et le renouvellement Urbain
- Le développement économique et l'emploi
- Les valeurs de la République et la Citoyenneté

Ces piliers sont eux-mêmes déclinés en 6 thématiques : l'Education, la parentalité et les droits sociaux, le lien social - la citoyenneté et la participation des habitants, la prévention et la lutte contre les discriminations, le développement économique et l'emploi et enfin le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Ce sont au total 12 actions, pour la plupart déjà présentes dans les précédentes programmations, qui constituent le Contrat de Ville 2018 lequel enregistre toutefois un changement important, à savoir l'intégration dans son volet Education d'une nouvelle action : l'accompagnement des enfants, des jeunes dans leurs parcours éducatif et scolaire (ex CLAS).

En effet, suite à l'audit-contrôle du Programme de Réussite Educative en juin 2017 par les services de l'Etat et les préconisations qui en ont découlé, il a été décidé de ne pas reconduire en 2018 le dispositif spécifique, plus contraignant, de réussite éducative.

Les objectifs du PRE et les actions au bénéfice des enfants, notamment le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, demeurent néanmoins un axe important qui a été intégré dans le volet éducation du Contrat de Ville.

Le CLAS est donc toujours mené en direction des élèves des quatre écoles élémentaires héricourtoises avec un suivi de chaque enfant et un accompagnement des parents dans leurs rôles, chacun de ces 2 aspects constituant une action du Contrat de Ville. Il a été confié à la responsable du CCAS, la mission de coordonner et dynamiser ces deux axes en tant que référent de parcours.

Il a été également mis en place une thématique pilotage et ingénierie pour la coordination opérationnelle par le chef de projet, à savoir le Directeur du Centre Social Simone Signoret, dont la structure anime la quasi-totalité du programme.

En termes de développement économique et d'emploi, deux actions méritent une attention particulière :

- Défi Ailleurs en partenariat avec le PLIE du Pays d'Héricourt notamment, permettra d'apporter une aide en direction des publics les plus vulnérables et agir sur les obstacles à l'insertion professionnelle les plus récurrents (comportement, posture professionnelle, savoir-être...). Un chantier support et un accompagnement individualisé constitueront les bases de cette action.
- La Charte Entreprises et Quartiers signée le 16 novembre 2017 par 11 entreprises haut-saônoises qui fixe les engagements que les entreprises signataires acceptent de prendre vis-à-vis de la population des quartiers prioritaires. Cette action est managée par le club régional des entreprises d'insertion (CREPI) et l'Etat.

Le Conseil Citoyen a participé activement à la programmation 2018 du Contrat de Ville, une action a même été inscrite à la demande de ce dernier : « la rénovation des Champs Elysée » qui consistera à embellir l'aire de jeux des Chenevières en réhabilitant les bancs, l'allée, les poubelles, les tables...pour créer un lieu de vie agréable, convivial, ludique et attrayant.

La programmation 2018 s'élève à 201 300€ de dépenses financées à hauteur de 47,5% par les partenaires présents lors du comité technique du 15 février, pour une charge résiduelle de la part Ville s'élevant à 105 848€.

A noter, la contribution en 2018 de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 10 000 € grâce à la Convention Régionale de Cohésion Urbaine et Sociale signée entre la Région et la Ville d'Héricourt à l'automne 2017.

Le Département abondera quant à lui de 8 300€ tandis que la CAF apportera son soutien à hauteur de 8 500€ en sus de ses politiques de droit commun. L'Etat reste notre principal financeur sur ce dispositif, pour un montant de 49 552€ + 7 500€ soit 57 052 € correspondant à 28,3% de la dépense.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider la programmation 2018 du Contrat de Ville et autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de nos partenaires.

Gilles LAZAR demande pourquoi le Programme de Réussite Educative n'a pas été renouvelé ?

Le Maire répond que la Ville d'Héricourt a bénéficié de subventions au titre du PRE pour des actions qui n'auraient pas dû être financées dans ce dispositif. Désormais, le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, principale action du PRE, est intégré au Contrat de Ville sous une autre appellation.

Le rapport recueille 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

▪ **RAPPORT N°11 : Cession de terrain rue Jules Verne**

Martine PEQUIGNOT informe que la commune a été saisie d'une demande d'acquisition d'un terrain de 700 m² environ situé rue Jules Verne à Héricourt, à proximité du Chemin Vert, aux fins d'y construire une maison individuelle.

Ce terrain s'apparentant à un délaissé du lotissement Le Chemin Vert que les services municipaux doivent entretenir régulièrement, sa cession en vue d'y édifier une habitation nous apparaît opportun.

Aussi, afin de proposer ce terrain au plus grand nombre, une publicité a été publiée sur un site d'annonces en ligne demandant aux personnes intéressées de faire parvenir une offre en mairie.

Dix demandes de renseignements nous ont été adressées, toutefois, seul Monsieur AMGHAR Abdelmagid demeurant 19, rue Jean-Philippe RAMEAU à Héricourt a fait parvenir une offre écrite d'un montant de 25 000 €.

L'avis des Domaines qui nous est parvenu le 22 mars 2018 fait état d'une valeur vénale de 50 € HT/m² soit pour 700 m² un montant de 35 000€ HT.

Toutefois, la topographie de ce terrain en pente imposera au futur constructeur un surcoût en termes de travaux d'assainissement par l'installation d'une pompe de relevage des eaux usées, le réseau se situant rue Jules Verne.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir vous prononcer sur la cession d'environ 700 m² de terrain à prélever de la parcelle cadastrée section AI 1585 d'une superficie totale de 1 604 m², à Monsieur AMGHAR Abdelmagid pour un montant de 25 000 €, afin de tenir compte du coût de l'installation d'une pompe de relevage des eaux usées.

Blaise-Samuel BECKER demande confirmation que le chemin piéton jouxtant la parcelle n'est pas concerné par la vente. En outre, il s'interroge par rapport au prix de vente. Les Domaines ont évalué ce terrain à 50€/m². Si on compare avec les terrains de La Craie qui sont vendus 80€/m², si on ajoute les frais de viabilisation que l'acheteur va devoir déboursier, pourquoi vendre au-dessous de l'estimation des Domaines ?

Le Maire répond qu'une seule offre écrite a été réceptionnée et qu'elle est correcte. Les Domaines n'ont pas pris en compte les contraintes spécifiques de ce terrain.

Le vote est majoritaire compte tenu d'une voix contre de M. Blaise-Samuel BECKER.

▪ **RAPPORT N°12 : Personnel Territorial**

➤ Mise à jour de l'organisation fonctionnelle des services municipaux

Fernand BURKHALTER expose que le Conseil Municipal a validé par délibération du 7 décembre 2007, dans le cadre de la modification des règles d'avancement, l'organisation fonctionnelle des services municipaux de la ville d'Héricourt.

Cette organisation a pour but de pointer par service le type de grade de nomination qui doit être cohérent par rapport aux fonctions des agents.

Elle a été modifiée par délibérations des 6 juillet 2012, 28 avril 2014, 8 avril 2016 et 26 juin 2017 afin de prendre en compte les divers changements intervenus dans la collectivité notamment le transfert de la Médiathèque à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, les nouveaux grades de catégorie B, le transfert de l'Ecole Municipale de Musique à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois des catégories C.

Il convient aujourd'hui de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture du cadre d'emplois des attachés suite à la suppression du grade de directeur territorial ainsi que l'harmonisation des grades de nomination dans les différents services de la Ville en cohérence avec les fonctions d'encadrement et les nominations internes ou recrutements.

Il est demandé à l'Assemblée de valider cette nouvelle organisation fonctionnelle à effet du 1^{er} janvier 2018.

Le Comité Technique réuni le 9 avril, a émis un avis favorable.

➤ Création, transformation et suppression d'emplois

Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous,

La création d'un emploi pour le Service des Ressources Humaines et ce dans le cadre du recrutement du chef de service :

- un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018

La transformation d'emplois

Les propositions d'avancement de grade pour l'année 2018 ont été établies et transmises au Centre de Gestion de Haute Saône. Les commissions administratives paritaires compétentes se réuniront le 03 avril 2018.

Sous réserve des avis émis par ces commissions, il convient d'acter les transformations d'emplois à effet du 1^{er} mai 2018 au plus tôt en effet, certains agents remplissent les conditions d'avancement de grade à une date ultérieure. Je vous rappelle qu'une transformation d'emploi s'analyse comme une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

Services Administratifs :

- deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en deux emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint administratif à temps complet en un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2018

Services Techniques :

- quatre emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en quatre emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet dont un emploi à compter du 1^{er} juin 2018
- deux emplois d'adjoint technique à temps complet en deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet dont un emploi à compter du 1^{er} novembre 2018

Service ATSEM, Personnel de Service :

- deux emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet en deux emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 13/35^{ème} en un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 13/35^{ème}
- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 28,5/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28,5/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 24/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 22/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 22/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 15/35^{ème} en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15/35^{ème}

La suppression d'emplois

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient également de supprimer administrativement à compter du 1^{er} mai 2018 certains emplois devenus vacants suite aux admissions à la retraite, décès et départs de la collectivité à savoir :

- un emploi d'attaché à temps complet
- un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27/35^{ème}
- quatre emplois d'adjoint technique à temps complet
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 31/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème}
- deux emplois d'adjoint technique à temps non complet 20/35^{ème}
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 9/35^{ème}

Le Comité Technique réuni le 09 avril, a émis un avis favorable.

➤ Financement de la protection sociale complémentaire – augmentation de la participation mutuelle

Par délibération en date du 06 juillet 2012, notre assemblée s'est prononcée à l'unanimité quant à l'intervention municipale vis-à-vis de la protection complémentaire santé que peuvent souscrire les agents communaux au titre d'un contrat groupe. La dernière revalorisation de la participation financière de la ville à la mutuelle remonte au 1^{er} mai 2015.

Au 1^{er} janvier 2018 les cotisations ont augmenté de 1,30%. Afin de compenser cette augmentation, il vous est proposé de revaloriser, à compter du 1^{er} mai 2018, cette participation financière et de la fixer comme suit :

Situations Familiales	Participation à la mutuelle de la ville		Pour Information	
	Au 01/05/2015	Au 01/05/2018	Tarifs mutuelle au 1 ^{er} janvier 2018	Montant restant à charge de l'agent
Adulte	38,00 €	39,00 €	60,59 €	21,59 €
Adulte + 1 enfant	52,00 €	54,00 €	88,07 €	34,07 €
Adulte + 2 enfants ou plus	67,00 €	69,00 €	115,55 €	46,55 €
Couple	52,00 €	54,00 €	121,18 €	67,18 €
Couple et 1 enfant	66,00 €	68,00 €	148,66 €	80,66 €
Couple et 2 enfants ou plus	81,00 €	84,00 €	176,14 €	92,14 €

Le coût de cette augmentation est estimé à 1700 € pour une année complète.

➤ Convention d'adhésion au service social du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute Saône

Les problèmes de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives sont autant de problématiques personnelles qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement de risques psychosociaux...

La prise en charge de ces problématiques peut éviter un surcoût économique, social et humain.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de Haute-Saône a créé, en janvier 2017, un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés et avec lequel il est possible de conventionner.

Il est précisé que cet accompagnement donne lieu à une cotisation fixée à 0,05% de la masse salariale soit 1150 € par an.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- valider l'adhésion au service social du Centre de Gestion de Haute-Saône
- m'autoriser à signer la convention d'adhésion.

➤ Information sur les mises à disposition de la CCPH

3 agents de la Ville sont mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour le fonctionnement du service commun communautaire d'Application du Droit des Sols (ADS), à savoir :

- Un attaché à raison de 50% du temps complet pour assurer les fonctions de Responsable de ce Service à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2018
- Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 50% du temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2018

L'agent en emploi d'avenir mis à disposition à hauteur de 80% ayant démissionné au 1^{er} décembre 2017, une mutation interne a pris effet au 12 février 2018. A ce titre un adjoint administratif est mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à raison de 80 % du temps complet.

Une convention sera établie afin de régulariser cette mise à disposition à compter du 12 février 2018 jusqu'au 30 juin 2018.

Les trois mises à disposition prendront donc fin le 30 juin 2018 et seront renouvelées à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une nouvelle période de trois ans soit jusqu'au 30 juin 2021, sous réserve de l'accord des intéressés.

Le rapport recueille les votes suivants :

- Organisation fonctionnelle des services : 9 abstentions des deux groupes d'Opposition
- Création, suppressions et transformations d'emplois : 9 abstentions des deux groupes d'Opposition
- Financement de la protection sociale complémentaire : Unanimité
- Convention d'adhésion au service social du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Saône : Unanimité

▪ **RAPPORT N°13 : Communication des orientations budgétaires de la CCPH**

Fernand BURKHALTER expose que tout comme les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ont l'obligation d'accompagner le débat sur les orientations budgétaires, d'un rapport de présentation de la structure et l'évolution de son budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, impose que l'EPCI transmette systématiquement les éléments de son débat aux communes membres.

En conséquence de quoi, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt nous a transmis son rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2018, afin qu'il soit communiqué au Conseil Municipal de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication à l'unanimité, les deux groupes d'Opposition ne prenant pas part au vote.

▪ **RAPPORT N°14 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis la séance du 26 février 2018 en vertu de la délégation de l'Assemblée**

Le Maire informe l'Assemblée des décisions de gestion courante qu'il a prise depuis la séance du 26 février dernier, en vertu de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014.

Le rapport ne donne pas lieu à un vote et ne fait pas l'objet d'observation.

Fernand BURKHALTER expose que comme l'Assemblée l'a autorisé en début de séance, un dernier point est ajouté à l'ordre du jour concernant la composition des commissions municipales à la demande de l'Opposition de Droite suite aux différentes démissions au sein de ce groupe.

Anne-Marie BOUCHE fait la proposition suivante :

Commission des Finances	M. Laurent LE GUEN
Commission des Travaux, du Cadre de Vie et de la Sécurité	M. Rémy BANET
Commission de l'Urbanisme et du Logement	M. Laurent LE GUEN
Commission de la Culture et du Patrimoine Historique	M. Rémy BANET
Commission des Usagers du Centre Simone Signoret	M. Laurent LE GUEN

Rémy BANET ajoute que les Elus participant à la Commission des Forêts n'étant indemnisés, il n'a pas souhaité poursuivre.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces modifications.

Anne-Marie BOUCHE demande s'il est possible d'avoir à l'avance les dates des prochaines séances de conseil municipal.

Le Maire répond que la prochaine séance est prévue le 25 juin 2018 avec la possibilité d'avoir peut-être une séance au mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats et lève la séance à 21H00.



Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt

Burkhalter